

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 16 mars 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni à huis clos en la Salle Polyvalente Roger Stoesel de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

**Présents :** METIVIER Philippe, FOURRE Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, CANOREL Stéphanie, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, MANDEL Aurélien, TARTIERE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, JEUDON Jocelyne.

**Délégations :** SURTEL Marie-Laure à MAILLET Cécile, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne

**Absents :**

**Assistaient également à la réunion :** CHAMPIGNY Stéphanie, Rédacteur Territorial, MAILLOCHON Bernard, agent du service comptabilité de la collectivité.

A été nommée secrétaire de séance au vu de l'article L21-2115 du CGCT, Madame Anne MAUCHIEN.

### Délibération n°2021.03.18 : Avis concernant la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « le Champ des Vignes » sur la commune de Fontenay.

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-02-08-002 du 08 février 2021 portant prolongation jusqu'au vendredi 19 mars 2021 inclus, l'enquête publique fixée par l'arrêté préfectoral n°36-2021-01-12-001 du 12 janvier 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société d'exploitation du parc éolien (SEPE) du Champ des Vignes pour l'exploitation d'un parc éolien « Le Champ des Vignes » sur le territoire de la commune de Fontenay ;

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement stipulant qu'il appartient à chaque Conseil Municipal concerné par le rayon d'affichage des 6 kilomètres de donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique ;

Considérant que les conseillers municipaux peuvent consulter, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, les différents éléments du dossier en mairies de Vatan, de Fontenay ou sur le site de la Préfecture ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) sur le projet de création du parc éolien et les réponses du Maître d'Ouvrage à l'avis de la MRAE, transmis à l'ensemble du Conseil Municipal de Vatan ;

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Champ des Vignes » sur la commune de Fontenay.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 2 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION ET 16 VOIX POUR,**

- **Donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Champ des Vignes » sur la commune de Fontenay**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe METIVIER



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.